



Bien indivis loué avec deux baux pour le même locataire

Par **Francia 1958**, le **17/05/2019** à **20:12**

Bonjour,

J'ai fait un bail à un locataire le 01/2008 sur un bien indivis en étant mariée sous le régime de la communauté.au nom de M ou Mme avec ma seule signature.Nous avons divorcé en 2009.

Mon ex conjoint voulant récupérer ce loyer a fait un bail au même locataire en 2016 sans me demander mon accord.

Je souhaite donner congé au locataire pour reprendre cet appartement pour notre fils à échéance 01/2020 selon mon bail.(mon ex est d'accord)

Que puis je faire:le bail de mon ex mari est il valide.

Le sien se termine en 01/2023

Comment le faire invalider?

Je ne veux plus etre en relation avec ce locataire.Mon bail en lui donnant congé sera t il résilié même si ce locataire continue avec mon ex.

Dois je aller devant un juge après le 01/2020 pour faire valider mon congé.

Ce locataire profite de cette situation conflictuelle pour ne pas régler ses loyers.

Ou faire un commandement de payer avec demande d'expulsion, mais un juge bienveillant lui donnera un délai pour rester dans les lieux.

Je suis désespérée.

Merci pour vos réponses et conseils.